



---

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

---

Avis public est par la présente donné :

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée a adopté, en séance ordinaire :

**Le 1<sup>er</sup> octobre 2025 :**

- Le premier projet de règlement numéro 2006-08-32 amendant le règlement de zonage numéro 2006-08 :
  - En modifiant l'article 13.7 du chapitre XIII

**Le 10 novembre 2025 :**

- Le premier projet de règlement numéro 2006-08-33 amendant le règlement de zonage numéro 2006-08 :
  - En autorisant un projet intégré dans la zone 30 HC et en agrandissant les limites de cette zone à même la zone 28 HB.

QU'une séance de consultation se tiendra le mercredi 19 novembre 2025 à 19 h au centre Clairence-Minville, au 3, St-François-Xavier Est, Grande-Vallée;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ces projets de règlement contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ces projets de règlement peuvent être consultés sur le site web de la municipalité au [www.grande-vallee.ca/municipalité/règlement](http://www.grande-vallee.ca/municipalité/règlement) ou à l'hôtel de ville, aux heures normales de bureau.

Donné à Grande-Vallée, ce 11<sup>e</sup> jour de novembre 2025

Ghislaine Bouthillette  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Grande-Vallée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 11 novembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour de novembre 2025.

Ghislaine Bouthillette  
Directrice générale et Greffière-trésorière